

03 mai 2024 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2024

## Statut des aumôniers, conseillers des cultes et conseillers moraux auprès des prisons

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à modifier le statut des aumôniers, conseillers des cultes et conseillers moraux auprès des prisons.

Le projet modifie le statut des aumôniers, conseillers des cultes et conseillers moraux auprès des prisons sur deux aspects :

- une modification d'ordre terminologique pour désigner le représentant du culte islamique, à savoir "l'organe représentatif reconnu du culte islamique"
- les règles applicables en matière de remboursement des frais de parcours : désormais tous les aumôniers, conseillers et conseillers moraux auront droit à l'indemnité pour utilisation du véhicule personnel dans les mêmes conditions

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be